

## UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

#### ***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «UBCI FCP CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 7.261.240 dinars, un actif net de 7.210.167 dinars et un bénéfice de 624.548 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « UBCI FCP CEA », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**DELTA CONSULT  
Wael KETATA**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7.115.666,258	6.785.391,320
Actions et droits rattachés		5.500.367,894	5.170.817,205
Obligations et valeurs assimilées		1.615.298,364	1.614.574,115
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		145.573,823	133.509,724
Disponibilités		145.573,823	133.509,724
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7.261.240,081</b>	<b>6.918.901,044</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	36.857,458	32.681,788
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	14.216,070	13.761,093
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51.073,528</b>	<b>46.442,881</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	6.946.028,330	6.581.423,588
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		26,135	2,782
Sommes distribuables de l'exercice		264.112,088	291.031,793
<b>ACTIF NET</b>		<b>7.210.166,553</b>	<b>6.872.458,163</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7.261.240,081</b>	<b>6.918.901,044</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2024	Année 2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	417.133,749	425.028,573
Dividendes		289.843,100	297.796,310
Revenus des obligations et valeurs assimilées		127.290,649	127.232,263
<b>TOTAL DES REVENUS DES DEPLACEMENT</b>		<b>417.133,749</b>	<b>425.028,573</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	9	(136.488,949)	(126.066,790)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>280.644,800</b>	<b>298.961,783</b>
<b>Autres charges</b>	10	(23.911,057)	(23.356,215)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>256.733,743</b>	<b>275.605,568</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		7.378,345	15.426,225
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>264.112,088</b>	<b>291.031,793</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7.378,345)	(15.426,225)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		361.333,207	406.395,382
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		18.724,152	(234.600,634)
Frais de négociation de titres		(12.242,801)	(5.958,588)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>624.548,301</b>	<b>441.441,728</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2024	Année 2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	624 548,301	441 441,728
Résultat d'exploitation	256 733,743	275 605,568
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	361 333,207	406 395,382
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	18 724,152	(234 600,634)
Frais de négociation de titres	(12 242,801)	(5 958,588)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	(279 629,393)	(199 444,473)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(7 210,518)	254 718,206
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 372 549,514	1 112 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 595,150)	(45 018,711)
- Régularisation des sommes distribuables	57 258,579	27 210,438
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 384 242,713)	(863 900,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	20 078,533	52 421,537
- Régularisation des sommes distribuables	(61 259,281)	(28 295,058)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>337 708,390</b>	<b>496 715,461</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	6 872 458,163	6 375 742,702
En fin d'exercice	7 210 166,553	6 872 458,163
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	68 104	65 620
En fin d'exercice	67 983	68 104
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,058</b>	<b>100,911</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,34%</b>	<b>7,25%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« UBCI FCP CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « UBCI » et la société « UBCI Bourse » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2013.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 1000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 14 Août 2014.

La date d'ouverture au public est le 22 Septembre 2014.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'UBCI. Le gestionnaire « UNION CAPITAL » ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UBCI FCP CEA » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 7.115.666,258 dinars et se détaille ainsi :

Code		Nombre	coût	Valeur au	%
ISIN		de titres	d'acquisition	31/12/2024	Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>5.139.220,942</b>	<b>5.500.367,894</b>	<b>76,29%</b>
TN0007300015	ARTES	17.598	119.593,470	142.631,790	1,98%
TN0004700100	ATL	33.101	136.370,050	140.248,937	1,95%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	11.472	462.405,634	589.718,160	8,18%
TN0001800457	BIAT	6.857	542.721,401	643.042,603	8,92%
TN0002200053	BT	106.212	535.502,750	546.885,588	7,58%
TN0007670011	DELICE	43.113	651.166,938	701.146,719	9,72%
TN0007570013	EURO CYCLE	44.782	1.015.384,626	526.770,666	7,31%
TN0007610017	SAH	34.265	335.144,330	346.659,005	4,81%
TN0007740012	SAMI	69.840	237.678,757	406.468,800	5,64%
TN0001100254	SFBT	61.000	751.954,957	710.772,000	9,86%
TN0006560015	SOTUVER	30.454	132.362,603	386.522,168	5,36%
TN0007440019	TELNET	5.858	41.389,224	35.106,994	0,49%
TN0007270010	TPR	51.312	177.546,202	324.394,464	4,50%
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>1.600.000,000</b>	<b>1.615.298,364</b>	<b>22,40%</b>
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 T4 CC T+2.25%	8.000	800.000,000	807.891,898	11,20%
TNEFCT8MXYZ3	Emprunt national 2022 T4 CC TF 9.6%	8.000	800.000,000	807.406,466	11,20%
	<b>TOTAL</b>		<b>6.739.220,942</b>	<b>7.115.666,258</b>	<b>98,69%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>98,00%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>6.771.003,460</b>	<b>14.574,115</b>	<b>(186,255)</b>	<b>6.785.391,320</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotées	2.011.688,932			2.011.688,932	
<b>Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Actions cotées	(2.043.471,450)			(2.043.471,450)	18.724,152
<b>Variation des plus (ou moins) values latentes sur portefeuilles titres</b>			361.333,207	361.333,207	
<b>Variations des intérêts courus</b>		724,249		724,249	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>6.739.220,942</b>	<b>15.298,364</b>	<b>361.146,952</b>	<b>7.115.666,258</b>	<b>18.724,152</b>

**Note 5 : Opérateurs créditeurs :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 36.857,458 dinars contre 32.681,788 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	7 370,687	6 536,357
Rémunération du dépositaire	1 842,925	1 634,092
Rémunération du distributeur	27 643,846	24 511,339
<b>Total</b>	<u><b>36 857,458</b></u>	<u><b>32 681,788</b></u>

**Note 6 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 14.216,070 dinars contre 13.761,093 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
CMF	626,372	566,045
Charges à payer	13 589,698	13 195,048
<b>Total</b>	<u><b>14 216,070</b></u>	<u><b>13 761,093</b></u>

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	6 581 423,588
Nombre de parts émises	68 104
Nombre de copropriétaires	126

Souscriptions réalisées

Montant	1 372 549,514
Nombre de parts émises	14 203
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 384 242,713)
Nombre de parts rachetées	(14 324)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	361 333,207
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 724,152
Régularisation des sommes non distribuables	8 483,383
Frais de négociation de titres	(12 242,801)

Capital au 31-12-2024

Montant	6 946 028,330
Nombre de parts	67 983
Nombre de copropriétaires	110

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 Décembre 2024 un montant de 417.133,749 dinars contre 425.028,573 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	289 843,100	297 796,310
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des emprunts nationaux	127 290,649	127 232,263
<b>TOTAL</b>	<b>417 133,749</b>	<b>425 028,573</b>

**Note 9 : Charges de gestion des placements**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 136.488,949 dinars contre 126.066,790 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Rémunération du gestionnaire	27 297,785	25 213,357
Rémunération du dépositaire	6 824,449	6 303,347
Rémunération du distributeur	102 366,715	94 550,086
<b>TOTAL</b>	<b>136 488,949</b>	<b>126 066,790</b>

**Note 10 : Autres charges**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 23.911,057 dinars contre 23.356,215 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	6 824,449	6 303,347
Services bancaires et assimilés	7 013,746	7 087,553
Taxes	30,000	66,001
Frais de publications	403,000	301,200
Honoraires commissaire aux comptes	7 141,000	7 142,000
Autres	2 498,862	2 456,114
<b>TOTAL</b>	<b>23 911,057</b>	<b>23 356,215</b>

**Note 11 : Autres informations****11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	6,136	6,241	5,575	4,073	1,464
Charges de gestion des placements	(2,008)	(1,851)	(1,931)	(1,694)	(1,627)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,128</b>	<b>4,390</b>	<b>3,644</b>	<b>2,379</b>	<b>(0,164)</b>
Autres charges	(0,352)	(0,343)	(0,367)	(0,339)	(0,282)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,776</b>	<b>4,047</b>	<b>3,277</b>	<b>2,040</b>	<b>(0,445)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,109	0,227	0,014	0,188	(0,061)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,885</b>	<b>4,273</b>	<b>3,291</b>	<b>2,228</b>	<b>(0,506)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	5,315	5,967	(2,415)	3,562	(3,200)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,275	(3,445)	5,440	(2,220)	(2,196)
Frais de négociation de titre	(0,180)	(0,087)	(0,369)	(0,266)	(0,108)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5,410</b>	<b>2,435</b>	<b>2,657</b>	<b>1,277</b>	<b>(5,504)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>9,187</b>	<b>6,482</b>	<b>5,933</b>	<b>3,317</b>	<b>(5,949)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,410</b>	<b>2,435</b>	<b>2,657</b>	<b>1,277</b>	<b>(5,504)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,125	0,333	(0,264)	0,155	(1,105)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,535</b>	<b>2,768</b>	<b>2,392</b>	<b>1,432</b>	<b>(6,609)</b>
Distribution de Dividendes	4,273	3,291	1,722	-	1,830
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,058</b>	<b>100,911</b>	<b>97,161</b>	<b>93,200</b>	<b>89,540</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	<b>1,94%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>
Autres charges / actif net moyen	<b>0,34%</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,38%</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,35%</b>
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<b>3,75%</b>	<b>4,37%</b>	<b>3,39%</b>	<b>2,41%</b>	<b>0,55%</b>

## **11.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de UBCI FCP CEA est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération des distributeurs :**

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assure la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UNION CAPITAL perçoivent une rémunération de 1,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.